

Intitulé :

CHEF(FE) D'EXPLOITATION

Code :

Code ROAME

Photo

Appellations : Chef(fe) d'Exploitation Forestière, Chef(fe) de Chantier, Conducteur(trice) de travaux forestiers

CONDITIONS GENERALES

DEFINITION :

Le/la chef(fe) d'exploitation est chargé de superviser toutes les opérations liées à l'exploitation forestière réalisées par ses équipes, ainsi que de l'organisation des chantiers forestiers selon le plan d'aménagement en vigueur : préparation des routes/bretelles/parcs à bois ; l'abattage d'arbres, l'évacuation des fûts, la préparation des grumes ; et parfois la préparation et la gestion des campements temporaires. Il/elle gère au quotidien une équipe d'exploitation souvent de plus d'une dizaine de personnes. Il/elle veille à la bonne application des procédures et des mesures de sécurité de chacun des membres de ses équipes, et porte attention à la bonne gestion des équipements (tronçonneuses, engins, et camion du personnel. Il/elle est également chargé(e) de collecter, suivre et vérifier toutes les informations concernant le(s) chantier(s) forestier(s) (dont abattage, débardage, tronçonnage, etc.).

Le/la chef(fe) d'exploitation travaille sous instruction du directeur de site, qu'il/elle informe chaque fin de journée sur l'avancement des activités. Il/elle travaille en collaboration avec l'aménagiste, le responsable social et le responsable de l'atelier technique. En cas d'accident de travail il/elle informe sa hiérarchie et si besoin applique des gestes de premier secours.

CONDITIONS GENERALES D'EXERCICE :

Le travail du/de la chef(fe) d'exploitation se fait généralement au bureau et sur le terrain. Il/elle passe environ 90 % du temps en forêt et sur les routes ; 10 % du temps au bureau. En situation d'isolement en forêt, et notamment en saison de pluies, le confort est parfois précaire. Le travail demande une organisation efficace, et une flexibilité pour s'adapter aux aléas météorologiques ou à des exigences de production en urgence d'une ou plusieurs essences pour l'industrie. Le/la chef(fe) d'exploitation connaît par cœur les procédures de sécurité au travail et joue un rôle d'exemple en ce qui concerne le port des équipements de protection.

Il/elle travaille sous l'autorité d'un(e) directeur(trice) de site.

CONDITIONS D'ACCES AU METIER :

Le plus souvent, les chefs(fes) d'exploitation sont des diplômés de niveau 7 (ex : ingénieur forestier) ; mais ils peuvent également être des diplômés de niveau 5 ou 6 (ex : BTS ou licence professionnelle) et avoir plusieurs années d'expérience dans une entreprise forestière.

COMPETENCES TECHNIQUES DE BASE (OU COMMUNES) :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Connaissance de base en botanique, des usages et des qualités de bois ✓ Parfaite connaissance de l'organisation d'un chantier d'exploitation ✓ Parfaite connaissance des procédures d'exploitation forestière à impact réduit | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Savoir les notions de base de conduite d'engins ✓ Savoir organiser, vérifier et centraliser des données de production ✓ Gestion des équipes ✓ Gestion des ressources matérielles ; ✓ Connaissances de base environnementales (animaux protégés, sites sensibles à l'érosion, importance du bon écoulement des cours d'eau) ✓ Connaissance de la législation liée à l'activité forestière |
|---|---|

Compétences associées

Capacités liées à l'emploi

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Organisation efficace du travail ✓ Gestes de premiers secours ✓ Compréhension des objectifs et connaissance des exigences de certification | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Gestion de stress et respect des délais ✓ Capacité à organiser son travail avec autonomie ✓ Vigilance et rigueur ✓ Capacité de communication et de transmission des connaissances ✓ Respectueux des normes de sécurité ✓ Respectueux des normes environnementaux |
|--|---|

Intitulé :

CHEF(FE) D'EXPLOITATION

Code :

Code ROAME

Photo

Appellations : Chef(fe) d'Exploitation Forestière, Chef(fe) de
 Chantier, Conducteur(trice) de travaux forestiers

Activités spécifiques	Conditions particulières du travail	Lieux d'exercice
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Coordonner le travail d'équipes pluridisciplinaires ✓ Elaborer un planning de travail et l'adapter en fonction de la météorologie ✓ Superviser et contrôler les activités des membres de l'équipe ✓ Vérifier et collecter les fiches de production ✓ Conseiller les membres de l'équipe en cas de situations complexes ✓ Veiller au respect des horaires de travail et la présence de l'ensemble des membres de l'équipe dans le camion du transport du personnel ✓ Veiller au respect des mesures de sécurité par les membres de l'équipe ✓ Faire appliquer des gestes de premier secours si nécessaire et/ou déclencher la procédure d'urgence ✓ Veiller au respect des normes environnementaux par les membres de l'équipe (législation, et aussi certification si cela s'applique) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Travail sous pression ✓ Travail en isolement ✓ Variabilité météorologique ✓ Port d'équipements de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Bureau ✓ Forêt